

- Client : Compte spécial CAS-ARMP
- Le remettant : nom du soumissionnaire

#### **10. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, conformément aux prescriptions du DAO devra être déposée contre récépissé sous plis fermé au Secrétariat du Directeur Général de la MEAO au plus tard le 24 juillet 2018 à 12h, heure locale, portant la mention :

**Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/MEAO/DG/CIPM/2018 du 02 juillet 2018**

**Pour l'acquisition du matériel roulant à la Mission d'Etude pour l'Aménagement de l'Océan (MEAO)**

**« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

#### **11. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant de **sept cent quarante mille (740 000) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours calendaires au-delà de la date de validité des offres.

#### **12. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres.

#### **13. Ouverture des plis**

L'ouverture des offres se fera en un seul temps. Elle aura lieu le 24 juillet 2018 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la MEAO dans la salle de réunion sise à Kribi à la Direction Générale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

#### **14. Critères d'évaluation**

##### **14.1 Critères éliminatoires**

Il s'agit notamment:

- De l'absence de la caution de soumission,
- Des Fausses déclarations ou des pièces falsifiées,
- De la non-conformité aux spécifications techniques des fournitures
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié,
- de la non-conformité du modèle de soumission,
- de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant,
- du non respect de 02 critères essentiels.